

02/2023

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du 16 février 2023

ELUS	Présent	Donne procuration à	Absent	Commentaires
BONNET Xavier	X			
LUNEAU Laurence	X			
PEULVEY Christian	X			
JOUSSET Véronique		Blandine ELAIN		
PAYEN Benoît	X			
CARRE Marie-Gabrielle		Christian PEULVEY		
BRETAUDEAU Philippe		Xavier BONNET		
LEROY Anne	X			
BELLANGER Bernard	X			
POILANE Dominique	X			
ELAIN Blandine	X			
MALDELAR Laurent		Dominique POILANE		
LANDREAU Jean-Pierre	X			
BUTRUILLE Christophe	X			
AMIAUD Christelle	X			
MARY Patricia	X			
PIROIS Alexia		Jean-Pierre LANDREAU		
SANCHEZ Sonia	X			
BLANLOEIL Séverine	X			<u>Secrétaire de séance</u>
HAY Thomas		Anne LEROY		
PAQUERAU Cyrille	X			
BACHER Lamia	X			
BAILLIARD Marie-Claude	X			
GUITTET Marie-Noëlle	X			
MIGNOTTE Yves		Franck NICOLON		
BETSCHART Eric		Marie-Noëlle GUITTET		
NICOLON Franck	X			
CLENET Françoise			Absente	
ROMI Gaëlle		Marie-Claude BAILLIARD		
Nombre de membres en exercice	29	19	9 procurations	1 absent

N° délibération	Sujet	Nombre de votants	Décision		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23.02.13	DOB 2023 – rapport d’orientations budgétaires - approbation	28			

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis après avoir été dûment convoqués le 10 février 2023, à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Maire.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire (Madame Séverine Blanloeil).

Après le mot d'accueil, **Monsieur le Maire**, ouvre la séance et donne lecture des 9 pouvoirs déposés.

x x x

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°23.02.13

FINANCES

Décisions budgétaires

- **DOB 2023 – rapport d’orientations budgétaires - approbation**

Monsieur le Maire rappelle que,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels, envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment dans le délai de 2 mois. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

Concernant le contenu de ce rapport, l'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du C.G.C.T. pour le préciser :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

L'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires en matière de fiscalité, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec les différents groupements de rattachement (EPCI, CCAS...).
- Les engagements pluriannuels (dépenses et recettes) et les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Les informations sur la structure et la gestion de la dette et le profil de l'encours.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement dans un cadre pluriannuel.

Ainsi, Monsieur le Maire présente les principales orientations budgétaires pour l'année 2023 qui seront traduites dans le document budgétaire qui sera soumis à un prochain Conseil municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. 2312-1 du C.G.C.T.,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment son article 17,

VU l'avis émis par la Commission 'finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 26 janvier 2023,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023,

PREND ACTE de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023,

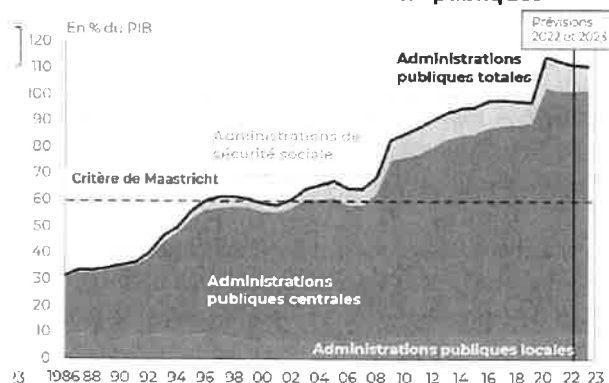
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Débat

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit pour les élus de l'équipe majoritaire de définir la trajectoire choisie dans un contexte de dérèglement climatique et socio-économique qui fait suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine. Il rappelle l'enjeu pour la commune qui est d'ajuster les services publics. Il termine son propos introductif en évoquant le contexte national révélant l'inquiétude des français par rapport à leur avenir et s'oblige à faire preuve d'imagination pour dépasser ces inquiétudes. Au niveau national, il cite quelques chiffres pour 2022 (une croissance à 2,6%, l'inflation, à 5,2%) et pour 2023 (une croissance à 0,3%, et une l'inflation à 6%).

Sur la dette des administrations publiques, il fait remarquer que cette dernière est assez stable alors que la dette de l'État ne fait que croître. Il indique que le déficit public local devrait atteindre 5% du PIB et la dette publique nationale, 111% du PIB.

La dette des administrations publiques



Il évoque la remontée des taux d'intérêt au niveau national et son impact au niveau communal. Il rappelle qu'1/3 des ressources d'investissement des collectivités est constitué par l'emprunt.

Concernant les dépenses énergétiques, il indique qu'il existe à ce jour des dispositifs pour amoindrir le coût des dépenses d'énergie des communes.

Il évoque le retour au reversement facultatif de la taxe d'aménagement. Il rappelle que l'année dernière, lors de la session du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022, il avait été décidé, parce que la loi l'imposait, qu'une partie du produit de la taxe d'aménagement soit fléché vers la Communauté d'agglomération. Il indique que la loi de finances 2022 a été rectifiée et que ce n'est désormais plus obligatoire. Il informe qu'en l'absence d'une délibération concordante du Conseil Communautaire, ce reversement n'interviendra pas en 2023.

Il rappelle que le Parlement doit voter avant la fin du premier semestre une loi sur la programmation des finances publiques qui fixe les orientations budgétaires nationales pour les 5 prochains budgets soit jusqu'en 2027.

Il indique que les dotations de l'État sont en hausse (dotation de solidarité rurale +200 000 000 €, maintien de la dotation globale forfaitaire, et des dotations d'investissement desquelles ressort pour un budget de 27

milliards, la création du Fonds vert sur 5 ans (cf. financement des investissements portant sur la performance environnementale du territoire, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie)).

Il laisse la parole à Madame Le Borgne pour parler des mesures permettant de limiter l'augmentation des coûts de l'énergie.

Madame Le Borgne informe que l'État a créé 3 mesures phares pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie : la première étant le bouclier tarifaire pour lequel la ville de Clisson n'est pas concernée, car les collectivités locales éligibles, doivent avoir moins de 10 agents et des recettes inférieures à 2 000 000 €. Créé depuis 2022, le filet de sécurité qui est la deuxième mesure, est lui soumis à des conditions : l'État prend en charge un pourcentage de la hausse des dépenses d'énergie et de la masse salariale, mais les conditions sont indexées sur une dégradation de l'épargne brute et une évolution du potentiel financier 2022, mais également du potentiel, fiscal par habitant pour 2023. Pour ces raisons-là, la commune de Clisson n'est pas non plus concernée par cette mesure. Elle informe que la dernière mesure 'l'amortisseur d'électricité' pourrait concerner Clisson et est en fait une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50% du surcoût des dépenses d'énergie quand celles-ci dépassent un tarif de 180 € par mégawattheure. Elle indique qu'à ce jour, la ville de Clisson n'est pas concernée mais que toutes les attestations auprès des fournisseurs ont été transmises pour se prémunir en cas d'augmentation importante en cours d'année.

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances prévoit la suppression définitive de la taxe d'habitation, impliquant, à partir de cette année, l'arrêt du paiement de la taxe d'habitation par tous les foyers Clissonnais. Il rappelle aussi que cette taxe d'habitation se répartit en 3 parts (part communale, départementale et intercommunale), que la part communale varie en fonction de la taille de l'habitation, du foyer, et qu'il existe un système de compensation de l'Etat à hauteur de 250 000 €. Il rappelle, enfin, le maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants. Il indique que, sur Clisson, en 2021, il y avait 195 résidences secondaires et une vingtaine de logements vacants. Il précise que c'est bien l'État qui revalorise les valeurs locatives. Il indique que pour 2023, le Parlement a fixé à 7,1 % la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, alors qu'en 2022, le taux était à un peu plus de 3%. Il explique que cette augmentation du taux est liée à l'inflation subie en 2022/2023.

Il précise les autres mesures fiscales :

- Allongement des durées d'exonération concernant les locaux d'hébergement temporaire ou d'urgence, les logements sociaux neufs et les logements ayant bénéficié d'une subvention ou d'un prêt aidé de l'Etat pour les bailleurs sociaux,
- Suppression de la condition de « non-cohabitation » pour les abattements, les dégrèvements et les exonérations de taxe foncière des propriétés bâties et taxe d'habitation des résidences secondaires pour les personnes à faible revenu bénéficiant de l'allocation de solidarité des personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- Revalorisation des valeurs forfaitaires de la taxe d'aménagement pour tous les projets à venir : le bâti classique dans le cadre de la construction d'une maison ou d'un bâtiment, les piscines qui seront taxées à 250 € du mètre carré, les aires de stationnement, qui seront taxées de 2 500 € à 5 000 € par emplacement (selon la délibération de la collectivité territoriale). Il rappelle que les valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il rappelle qu'il s'agit d'une taxe qui n'est payée qu'à la construction,
- Suppression de la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, compensée dès 2023 par une fraction de la TVA. Il explique qu'elle sera supprimée progressivement pour l'être complètement en 2024.

Concernant la commune de Clisson, Monsieur le Maire présente le budget principal (résultats 2022 estimés) selon le tableau qui suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de l'exercice - Dépenses	7 972K€	3 141K€
Réalisations de l'exercice - Recettes	9 270K€	2 241K€
Résultat de l'exercice	1 298K€	-899K€
Résultat N - 1 reporté	4 389K€	920K€
Résultat d'exécution de l'exercice	5 688K€	21K€
Restes à réaliser à reporter en N+1 - Dépenses		1 108K€
Restes à réaliser à reporter en N+1 - Recettes		1 591K€
Solde des restes à réaliser		483K€
Résultat de clôture	5 688K€	504K€
Résultat cumulé	6 192K€	

Il présente le tableau des principaux ratios d'analyse du résultat estimé en 2022 :

Population 2021	7 639
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	6 802K€
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	9 135K€
Capacité d'autofinancement brute (CAF brute)	2 333K€
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	1 800K€
Produit impôts directs	3 543K€
Dépenses brutes d'équipement (DBE)	2 439K€
Encours de dette au 31/12/2022	7 108K€
DGF	1 006K€
Dépenses de personnel	3 912K€

Il présente ce tableau des ratios qui sont des données uniquement disponibles pour l'ensemble des communes :

	Ratios financiers en 2021, France métropolitaine (source : DGCL)		
	Commune 5 000 à 10 000 hab	Communes touristiques de 3 500 à 10 000 hab	Clisson 2022
Ratio 1 : DRF / Pop	918	957	890
Ratio 2 : Produit des impôts directs / Pop	526	575	464
Ratio 2 bis : Produit des impôts directs compris attribution de compensation / Pop	697	640	646
Ratio 3 : RRF / Pop	1124	1197	1196
Ratio 4 : DBE / Pop	288	367	319
Ratio 5 : Encours de dette / Pop	821	1143	931
Ratio 6 : DGF / Pop	154	165	132
Ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	57,50%	46,10%	57,51%
Ratio 9 : Marge d'Autofinancement Courant	0,89	0,90	0,62
Ratio 10 : DBE / RRF	25,60%	30,70%	26,69%
Ratio 11 : Encours de dette / RRF	73,00%	95,50%	77,81%
Capacité de désendettement (en années) :	5,1	5,1	3,05
Encours de dette / CAF brute *			
Taux d'épargne brute (CAF brute / RCF) *	15,70%	15,70%	26,10%

Monsieur le Maire rappelle que Clisson est classé en tant que 'Commune touristique' d'où l'affichage de cette colonne supplémentaire.

Il fait remarquer que l'encours de dette diminue depuis plusieurs années, car il n'y avait pas besoin d'emprunter.

Concernant la capacité d'autofinancement brute (2 333 K €) sur l'année, il indique que le taux d'épargne brute (26,10 %) va se dégrader à l'avenir du fait d'un niveau de dépenses plus important dans les mois et années à venir.

Concernant les dépenses d'équipement, une augmentation est à prévoir.

Monsieur le Maire souhaite en effet maintenir une politique d'investissement soutenue, afin de répondre aux enjeux du mandat, en lançant les grands projets dans leurs phases opérationnelles pour :

- Offrir un cadre de vie agréable et apaisant ;
- Développer une offre de services performante qui réponde aux besoins toujours croissants ;
- Réduire l'impact environnemental du service public, avec volontarisme et anticipation ;

Il souhaite diversifier les sources de financement d'investissements avec une mobilisation des excédents de fonctionnement antérieurs, une potentielle utilisation du levier fiscal en 2023, après 11 ans sans hausse de taux, couplées à une stratégie d'endettement maîtrisée (recours à l'emprunt).

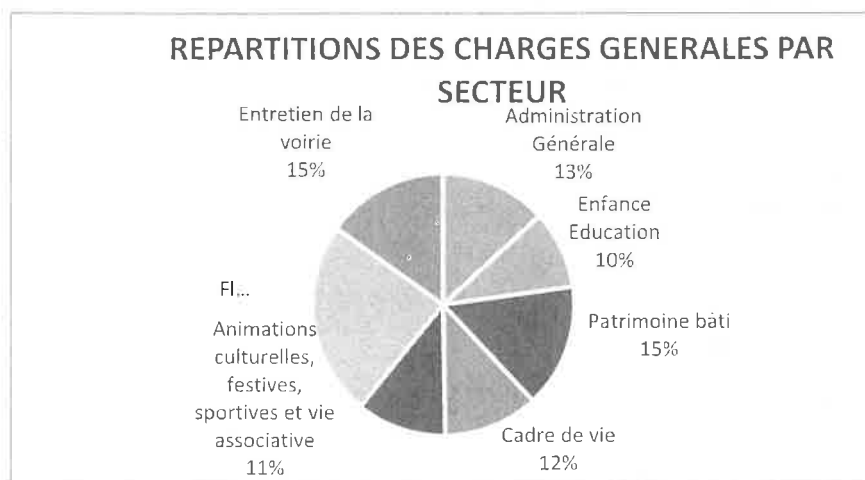
Il présente le tableau des dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement suivant :

		BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	2 348 480,09 €	2 708 810,06 €
012	Charges de personnel	3 938 457,00 €	4 413 003,00 €
014	Atténuations de produits	3 000,00 €	3 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	751 136,00 €	1 193 501,00 €
66	Charges financières	120 815,00 €	112 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 174 020,36 €	238 000,00 €
68	Provisions (semi-budgétaire)	55 000,00 €	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues	421 010,00 €	190 000,00 €
Total	DEPENSES REELLES	8 811 918,45 €	8 878 314,06 €
042	Dotations aux amortissements	735 000,00 €	910 000,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	3 255 818,35 €	4 981 257,94 €
Total	DEPENSES TOTALES	12 802 736,80 €	14 769 572,00 €

Il fait remarquer que les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 17%, tandis que les recettes en fonctionnement ne progressent que de 11%.

Il fait remarquer que les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues ont baissées de façon importante par rapport à 2022.

Il présente les charges à caractère général de la commune selon le graphique suivant :



Il note que l'augmentation de ces charges est dû essentiellement à l'augmentation des dépenses d'énergie et propose d'appliquer une hausse de 45% pour les lignes correspondantes à ces dépenses.

Concernant l'augmentation des charges de personnel – chapitre 012 (+12%), il les explique notamment par :

- ✓ Des évolutions proposées pour un service public de qualité avec :
 - Aménagement de certains postes :
 - Création d'un poste de catégorie A « chef de pôle affaires générales et commerces de proximité » fusionnant les postes de responsable « accueil population » et de manager de commerce,
 - Passage de deux agents du service Etat-Civil à 100% (adaptation des horaires d'ouverture, ouverture de l'Etat-civil le mardi soir),
 - Passage du responsable informatique à 100%,
 - Passage de deux agents à 100% et d'un agent à 80% du service médiathèque en lien avec le projet de service,
 - Reconduction du poste de chargée de mission Agenda 21 pour devenir un poste de chargé de mission Agenda 2030.
 - Création d'emplois permanents :

- À temps plein : un gestionnaire RH, un agent de police municipale ainsi qu'un agent technique du cadre de vie,
- À temps partiel : deux agents de propreté à 50% pour venir en renfort de l'équipe d'entretien de la maison de l'enfance ainsi que d'un agent au sein du service médiathèque à hauteur de 50%.
- Création d'emploi temporaires hors emplois saisonniers :
 - Un contrat d'apprentissage au service communication,
 - Un poste renfort au service marchés publics pour l'année 2023.

Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65), il explique que l'augmentation est liée à un abondement de 5 K€ à la participation communale annuelle au Centre communal d'action sociale au titre de la revalorisation de la rémunération des agents du service d'aide à domicile et au soutien financier de la Commune, par une participation exceptionnelle au coût de l'assurance dommage-ouvrage du projet de résidence autonomie (résidence Jacques Bertrand) estimée à 362 K €.

Il indique qu'à ce chapitre s'est rajoutée une nouvelle charge faisant suite à l'évolution du service commun 'Autorisation des sols' (60K€) de la Communauté d'agglomération 'Clisson Sèvre Maine Agglo'.

Il propose de reconduire les **provisions (chapitre 68)** :

- Pour risque « contentieux » : 10 K€
- Pour les comptes épargne temps : 10K€.

Concernant les recettes de fonctionnement, il présente le tableau suivant :

		BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	135 000,00 €	135 000,00 €
70	Produits des services	896 681,00 €	914 619,37 €
73	Impôts et taxes	5 576 417,35 €	5 779 420,00 €
74	Dotations et participations	1 224 969,00 €	1 400 000,00 €
75	Autres produits gestion courante	135 000,00 €	688 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €	5,00 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €
78	Reprise de provisions	- €	5 000,00 €
Total	RECETTES REELLES	7 988 072,35 €	8 942 044,37 €
042	Opération de transferts entre section	400 000,00 €	140 000,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	4 282 569,41 €	5 687 527,63 €
Total	RECETTES TOTALES	12 670 641,76 €	14 769 572,00 €

Il note la stabilité des dotations de l'État.

Il explique, **concernant le chapitre 75**, dont le montant augmente, que LAD-SELA versera la somme de 500 000 € à la commune en 2023 dans le cadre de l'exécution de la concession. Il informe également d'un versement du même montant pour 2024.

Concernant le chapitre 73, relatif aux impôts et taxes, Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous qui n'inclut que les augmentations prévues par l'État dans la loi de finances (7,1%). Il précise que les taux communaux seront votés ultérieurement.

	Taux 2022	Bases définitives 2022		A taux constant	Bases estimatives 2023	
		Produit 2022	Produit estimé 2023			
THRS + THLV	14,57%	269 594	39 280	14,57%	55 574	8 097
TFB	33,88%	9 407 981	3 188 600	33,88%	10 075 948	3 413 731
TFNB	49,01%	109 325	59 580	49,01%	117 087	57 384
Coefficient correcteur			254 955			254 955
TOTAL			3 542 415			3 734 168

Concernant les autres recettes, la Communauté d'agglomération 'Clisson Sèvre et Maine Agglo' verse annuellement à la Ville une **Attribution de Compensation (AC) ; celle-ci est maintenue en 2023 : 1 400K€.**

Il indique que **le chapitre 74 (1 400K€)** concerne les dotations et participations des organismes extérieurs :

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

Libellé	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	515 116€	505 768 €	506 000 €
Dotation de solidarité rurale	400 929 €	431 129 €	431 000 €
Dotation Nationale de péréquation	0,00 €	69 070 €	69 000 €
TOTAL DOTATIONS DGF	916 045 €	1 005 967 €	1 006 000 €

Le reste des dotations vient essentiellement de la **CAF**.

Concernant **les produits des services (chapitre 70)**, il indique qu'ils ont quant à eux été estimés en tenant compte de la revalorisation des tarifs approuvée lors des conseils municipaux du 9 juin et 16 décembre 2022. Ils ont ainsi évolué sur une dynamique d'environ 2 % d'augmentation.

Le budget 2023 prévoit **une reprise de provision (chapitre 78)** au titre de la monétisation d'un compte épargne-temps dans le cadre d'une mutation, soit 5 K €.

Il présente ci dessous le plan pluriannuel d'investissement actualisé pour les 3 prochains exercices.

INVESTISSEMENTS- COURANTS	2023	2024	2025
Administration-générale	350-000-€	200-000-€	185-000-€
Patrimoine-Bâti	1'073-530-€	500-000-€	200-000-€
Cadre-de-vie	1'914-251-€	425-000-€	225-000-€
Patrimoine-et-équipements-culturels- et-associatifs	144-626-€	20-000-€	15-000-€
Equipements-sportifs	243-200-€	20-000-€	20-000-€
Enfance-Education	37-974-€	26-000-€	26-000-€
Hors-opérations	383-000-€	200-000-€	150-000-€
Total	4'146-581-€	1-391-000-€	821-000-€
¤	¤	¤	¤
LES GRANDS-PROJETS	2023	2024	2025
Hôtel-de-Ville	20-000-€	---€	---€
Remparts-du-Château	60-000-€	---€	---€
Tivoli	442-000-€	---€	---€
Maison-de-la-solidarité	20-000-€	---€	---€
Aménagement-de-la-Place-St-Jacques- -O.-de-Clisson	---€	100-000-€	600-000-€
Rue-des-Bossières	44-200-€	500-000-€	205-800-€
Vidéo-protection	250-000-€	150-000-€	---€
Agenda-21	68-500-€	30-000-€	20-000-€
Total	904-700-€	780-000-€	825-800-€
¤	¤	¤	¤
N°-AP	2023	2024	2025
2022.01--construction-d'un-groupe- scolaire-et-d'un-gymnase	501-000-€	7-643-448-€	7-200-000-€
2022.02-Travaux-de-réhabilitation-de- l'église-de-la-Trinité	1-000-000-€	2-258-688-€	200-000-€
2022.03--Travaux-de-requalification-de- la-Route-de-la-Douriez	120-000-€	1-080-000-€	---€
¤	1-621-000-€	10-982-136-€	7-400-000-€
¤	¤	¤	¤
TOTAL-DES-INVESTISSEMENTS- HORS-RAR	6'672-281-€	13-153-136-€	9-046-800-€
¤	¤	¤	¤
RAR-N-1	1-108-489-€	---€	---€
¤	¤	¤	¤
TOTAL-DES-DEPENSES- D'EQUIPEMENT	7'780-769-€	13-153-136-€	9-046-800-€

Il indique qu'il est prévu un programme d'investissement des équipements d'un montant de 7 780 769 € qui sera financé à 69% par l'autofinancement, à 20% par les subventions, 6% par des produits venant du FCTVA, et 5% par la taxe d'aménagement. Il ne prévoit pas de nouveaux emprunts pour financer ces équipements à ce stade.

Il définit les termes 'hors opération' qui désignent des acquisitions.

Concernant les grands projets, il indique que certains d'entre eux se terminent en 2023, notamment les travaux de l'hôtel de ville et des remparts. Il indique qu'il a été rajouté cette année la vidéoprotection, ainsi que le début d'études potentielles d'ici la fin de l'année pour la rue des Bossières. Il rappelle le caractère transversal du montant affecté à l'agenda 21 (bâtiments, patrimoine...).

Il rappelle dans le tableau du milieu les autorisations de programme qui sont engagées :

- une pour le groupe scolaire et le gymnase Cacault pour laquelle il est inscrit un montant de 501 000 € en 2023. Il rappelle que le montant total de l'opération est de 16 000 000 d'euros.
- une pour l'église de la Trinité pour laquelle il est inscrit un montant d'un million en 2023.
- une pour la requalification de la route de la Dourie pour laquelle il est inscrit un montant de 120 000 € en 2023.

Il rappelle les choix politiques de l'équipe municipale, « pour une ville embellie, pour une ville proche des citoyens, pour une ville pour tous, à tout âge de la vie, une ville sécurisée, une ville solidaire ».

Pour une ville pour tous à tout âge de la vie :

- La principale inscription budgétaire concerne la construction neuve d'un groupe scolaire et d'un gymnase. Il souhaite ajouter, même si cela concerne le budget du CCAS, la création d'une résidence autonomie au sein des nouveaux locaux de la résidence Jacques Bertrand.

Pour une ville engagée durablement :

- Il est prévu des travaux sur les bâtiments communaux pour réduire la consommation d'énergie et programme des actions concernant la mobilité.

Pour la ville embellie où il fait bon vivre :

- Il est inscrit budgétairement la réhabilitation de l'Église et du Tivoli, la requalification de la route de la Dourie pour laquelle les réseaux seront enfouis, et l'effacement des réseaux à l'entrée de ville, route de Nantes (il rappelle que la Communauté d'agglomération opère une mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur cette voie).

Pour une ville proche des citoyens :

- Il inscrit un budget participatif d'un montant de 50 000 €, par défaut en investissement. Il rappelle que le ou les projet(s) lauréat(s) pourront relever soit de la section de fonctionnement, soit de la section d'investissement, en fonction des résultats des votes des citoyens (vote en cours).
- Il prévoit un montant à hauteur de 23 000 € pour la retranscription des procès-verbaux des conseils municipaux (logiciel et micros), ainsi que l'installation d'une borne d'affichage digital, sur le parvis de l'hôtel de Ville, pour un montant de 26 000 €.

Pour une ville sécurisée :

- Il prévoit une enveloppe pour la vidéoprotection avec dans un premier temps la construction d'un local technique de stockage et de visionnage des images des caméras, puis dans un second temps l'implantation de caméras. Il rappelle qu'il a été demandé pour cela une subvention au titre du FIPDR.
- Pour sécuriser les déplacements, il affecte 640 K € à des travaux de voirie, de réseaux et de réalisation de voies douces.
- Il informe également d'un projet de mise en place de bornes automatiques rue des Halles et au niveau du pont de la ville.

Pour une ville solidaire :

- Il informe de la démolition future de trois habitations sises Grande rue de la Trinité, dit « îlot de la Trinité », dans le cadre de la requalification de cet îlot en vue de la construction de logements

sociaux et de cellules commerciales pour 168 K €. Il informe que dans ce cadre, la Ville a obtenu des subventions.

Concernant les autres dépenses d'investissement, il présente le tableau suivant :

		BP 2022	BP 2023
16	Remboursement d'emprunts	531 851,41 €	518 000,00 €
020	Dépenses imprévues	265 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts	400 000,00 €	140 000,00 €
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	250 000,00 €	250 000,00 €
Total	DEPENSES TOTALES	1 446 851,41 €	908 000,00 €

Il rappelle que la dette au 31/12/2022, est composée de 7 emprunts à taux fixe, un emprunt s'étant éteint en 2022, et que la capacité de désendettement est estimée à 3,05 ans (le seuil critique étant de 12 ans). Il présente le tableau des différents emprunts, tel qu'il suit :

Date de réalisation	Organisme Prêteur	Date dernière échéance	Durée initiale	Taux Facial	Taux Actuariel	Durée résiduelle	Montant initial	Capital Restant D0 au 31/12/2022	Capital	Intérêts	Annuité	Capital Restant D0 au 31/12/2023	ICNE
2009	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	15/11/2031	22 ans	5,95 %	6,06	8 ans, 10 mois	6 553 570,00	515 430,00	47 590,00	27 953,50	75 548,50	467 840,00	3 258,80
2010	DEXIA CREDIT LOCAL	07/10/2030	20 ans	2,54 %	2,51	7 ans, 9 mois	227 500,00	104 985,50	11 990,13	2 553,03	14 543,16	92 955,37	590,52
2010	DEXIA CREDIT LOCAL	07/10/2030	20 ans	2,54 %	2,51	7 ans, 9 mois	106 000,00	48 916,23	5 586,62	1 189,54	6 775,16	43 329,61	275,14
2017	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2038	20 ans	1,54 %	1,55	15 ans, 1 mois	1 375 000,00	1 085 422,95	63 688,53	16 255,31	79 943,84	1 021 734,42	2 533,27
2018	CREDIT MUTUEL	15/11/2033	15 ans	1,15 %	1,16	10 ans, 10 mois	3 500 000,00	2 624 797,63	225 154,57	29 216,51	254 371,08	2 399 643,06	3 524,47
2019	CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	15/07/2040	20 ans	0,43 %	0,44	17 ans	2 500 000,00	2 168 858,75	121 388,63	9 130,53	130 519,16	2 047 470,12	1 868,09
2011	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	15/09/2036	25 ans	4,49 %	4,62	13 ans, 9 mois	1 000 000,00	560 000,00	40 000,00	25 493,22	65 493,22	520 000,00	6 985,26
TOTAL							15 268 070,00	7 108 411,06	515 398,48	111 796,64	627 195,12	6 593 012,58	19 093,55

Il présente le tableau des **recettes d'investissement** suivant :

		BP 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	30 000,00 €	- €
Total	RECETTES D'EQUIPEMENT	43 000,00 €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	502 000,00 €	910 000,48 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	- €	- €
24	Cessions d'immobilisations	- €	25 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts	719 111,00 €	910 000,00 €
41	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	250 000,00 €	250 000,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	920 345,71 €	21 158,98 €
21	Virement de la sect° de fonct.	3 191 706,95 €	4 981 257,94 €
Total	RECETTES TOTALES HORS RAR	5 626 163,66 €	7 097 417,40 €
	RAR n-1	2 177 513,00 €	1 591 351,60 €
Total	RECETTES TOTALES RAR INCLUS	7 806 676,66 €	8 688 769,00 €

Il indique qu'elles se composent essentiellement du FCTVA, à hauteur de 410 000 € (il rappelle que le FCTVA est lié aux travaux de l'année N-1, pour lesquels la TVA est récupérée pour partie), et de la taxe d'aménagement (estimée à 500 000 € pour 2023), ces 2 composantes constituant le **chapitre 10** d'un montant de 910 000 €. Il fait remarquer le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 4 981 K. Il informe également des recettes à venir par différentes subventions déjà notifiées à hauteur de 1 591 000 €.

Monsieur Nicolon s'exprime en ces termes :

« Nous, ce qui nous importe, c'est de savoir si ces orientations budgétaires sont compatibles avec les nôtres, mais aussi avec celles qui sont largement exprimées par nos concitoyens Clissonnais et parfois plus largement par les Françaises et les Français, aujourd'hui. Donc, nous n'avons pas identifié un certain nombre de propositions et nous souhaitons y revenir pour essayer de clarifier les projets que vous nous présentez. D'abord

la première, c'est de prioriser l'accès au logement pour tous et toutes. On sait que le logement pour les jeunes et pour de nombreuses familles à Clisson est devenu inabordable. Selon le site 'Ouest France Immo', le prix des appartements à Clisson, par exemple, ont augmenté de 20% en un an, avec un prix médian autour de 3 800 € du m². Cela correspond d'ailleurs aux prix (entre 3 000 et 4 000 € du m²), pour l'une des dernières opérations sur l'écoquartier du Champ de Foire et donc là, on a la responsabilité de faire des propositions si nous voulons que ces catégories de population restent à Clisson et nous, ce que nous proposons, c'est de pouvoir explorer résolument, très concrètement, les nouvelles formes d'habitat avec ce qu'on appelle l'habitat léger et réversible qui est moins gourmand en artificialisation, qui est moins soumis à la spéculation foncière et qui permet à ces jeunes et à ces familles de rester à Clisson, autour de logements réversibles d'habitats légers. Et puis une remarque aussi : il faut qu'on s'entende sur les chiffres et on a sans doute besoin de clarification sur les logements vacants. J'ai regardé l'étude de l'Insee sur les logements vacants : alors que 20 logements sont taxés, l'Insee nous dit qu'il y a quasiment 300 logements vacants à Clisson, mais ce n'est pas, j'imagine, la même catégorie. Si c'est le cas, avec une augmentation de 40 % ces dernières années, on a un vrai sujet politique à voir ensemble. Est-ce que l'on souhaite des occupants à temps partiel ? Est-ce que l'on connaît les incidences de cette situation sur la tension des prix sur le marché de l'immobilier ? Enfin là, on a quelque chose à creuser résolument. Le 2^{ème} aspect qui nous importe et que nous n'avons pas repéré dans vos propositions et votre projet, c'est l'urbanisme autour du '0 artificialisation nette'. Nous n'avons, à ce jour, aucun chiffre clair sur l'artificialisation nette pour Clisson. C'est très différent si nous avons un hectare, ou 10 hectares urbanisables. Et évidemment, les choix ne pourront pas être les mêmes pour les investissements de la Ville. Je voudrais citer un exemple, celui du Hellfest, qui est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire à Clisson, désormais, et même au-delà de Clisson, et qui est un gros consommateur d'espace aux vues des 1 100 hectares de notre commune sur des terrains qui étaient prévus au départ pour un certain nombre réversibles. Hellfest est en train de changer de modèle économique avec un projet d'animation permanente à l'année, un agrandissement de l'assiette foncière des terrains utilisés, une artificialisation des espaces agricoles. Alors, est-ce qu'on met tous les espaces artificialisés pour les installations du Hellfest ? Est-ce qu'on prévoit d'autres espaces pour d'autres projets ? Nous demandons un débat public clair sur ce sujet. Un 3^{ème} point, on a déjà eu l'occasion d'en discuter lors d'un précédent conseil municipal, c'est la question de la sécurité et on souhaite revenir sur la sécurité pour les usagers des espaces publics routiers, avec une priorité à donner à la restauration de la route de Gorges, entrée de ville, qui est en souffrance et de plus en plus dangereuse après 2 accidents qui ont déjà eu lieu. N'attendons pas un nouvel accident pour agir. Également, nous l'avons déjà évoqué l'année dernière et nous n'arrivons pas à discerner ce qu'il en est sur ce sujet, l'intégration dans le projet de budget de l'atténuation et de l'adaptation au réchauffement climatique, comme nous l'avons demandé déjà, et nous demandons un budget 'climat' à Clisson de façon à atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 et à nous inscrire dans les objectifs des accords de Paris et dans la stratégie nationale bas carbone. Alors, vous allez m'expliquer qu'il y a des travaux de prévus dans tel bâtiment, mais ce n'est pas ce qu'on vous demande ; on vous demande une organisation globale avec des objectifs chiffrés, datés. Et on vous demande également l'inscription dans ce budget d'un plan communal de verdissement de la commune chiffré passant par la désartificialisation d'espaces et de places urbaines, la création d'espaces verts et la plantation d'arbres et la création d'îlots de fraîcheur. Pour faire face à l'augmentation des charges générales et on constate ensemble qu'elles sont de plus en plus conséquentes, nous proposons des idées issues de notre programme pour ce mandat : l'isolation des bâtiments communaux, passoires thermiques comme priorité, la production d'énergie renouvelable par la commune de Clisson et la pose de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux (et c'est réalisable), enfin, l'installation d'ombrières solaires sur les espaces de stationnement hors zone non protégée. Je voudrais mettre un focus sur la place de l'arbre en ville puisqu'il est reconnu désormais comme indispensable aux vues des enjeux climatiques. Et là, nous n'avons pas la même vision de Clisson. Nous sommes particulièrement inquiets de la volonté de supprimer le plus grand espace boisé classé dans le quartier du Fief des pommiers. On a eu l'occasion d'en débattre et ce débat d'orientations budgétaires est de nouveau l'occasion de les citer avec ces 2 400 m² et pour expliquer et prendre un exemple sur l'état d'esprit à Clisson, on a été alerté sur la menace d'abattage du plus grand chêne qui se situe sur le parvis du lycée public. Finalement, après l'intervention d'enseignants et d'élèves du lycée, l'abattage s'est transformé en élagage par les services de la ville. Ce qui signifie que le choix de l'abattage a été fait au préalable, sans discussion. Et c'est cet état d'esprit que l'on vous demande de modifier, de cesser l'abattage systématique des arbres à Clisson, de préserver dans les projets d'urbanisme leur sauvegarde. On a l'exemple malheureux encore du Languenou récemment, où on a constaté l'abattage honteux de chênes d'un certain âge, faute d'anticipation dans vos esprits. Enfin également, la transparence des choix budgétaires puisqu'il faut que les Clissonnais et Clissonnaises le sachent. Il est impossible désormais, de travailler sérieusement en commission 'Finances' comme dans les autres commissions. Des élus de notre groupe, comme le groupe de Madame Bacher, n'ont plus accès aux informations depuis plusieurs mois, malgré nos demandes

répétées et alors que ces informations étaient jusque-là transmises aux élus. Vous produisez, de ce fait, délibérément une inégalité d'accès aux informations contre les groupes minoritaires, c'est inacceptable et c'est inédit depuis 20 ans que je suis élu municipal. Nous vous demandons instamment de rétablir l'envoi des documents à la réception de l'ordre du jour des commissions et la communication des documents en version papier pendant le déroulement des commissions. Et cette demande s'adresse également, et je l'ai dit la dernière fois au directeur des services, aux services de la ville, qui ont l'obligation de veiller à l'égal accès aux informations destinées au vote pour tous les élus municipaux. Je voudrais quand même dire un mot sur le projet de hausse des impôts locaux que vous envisagez sous le joli terme bien hermétique de 'levier fiscal'. Donc, c'est bien d'une hausse des impôts possibles dont il s'agit. Et nous avons un sujet, quand même, avec la présentation de nos dépenses de fonctionnement, avec une hausse de 475 000 € des dépenses de personnel, toutes lignes confondues, après une hausse de 268 000 € l'année dernière. Alors, vous avez la volonté de créer des postes à un niveau inégalé jusqu'à présent, soit des coûts de fonctionnement qui vont augmenter dans le temps. On comprend la nécessité de créer de nouveaux services à la population, c'est votre choix et ça peut être entendable. En revanche, nous ne comprenons pas leur création en l'espace de 2 ans, qui totalise 743 000 € de charges de fonctionnement nouvelles toutes lignes confondues. Vous l'avez décrit au début de cet exposé, en faisant référence au national, notamment. On est dans un contexte, socio-économique qui est très contraint, de crise pour une partie de la population, d'inflation et de réduction du pouvoir de vivre et du pouvoir d'achat. On ne peut pas réaliser une telle dérive budgétaire sur le plan des dépenses de fonctionnement, pour les faire financer, ou envisager de les faire financer ensuite par l'argent des Clissonnais. On a pu constater ensemble la dérive des postes à la Communauté d'agglomération : 50 % d'augmentation des charges de personnel entre 2017 et 2021. Ne commettons pas la même erreur inutile. Par ailleurs, vous l'avez cité, nous disposons de ressources financières conséquentes, une capacité d'auto-financement brute qui grandit et qui explose le plafond des communes de taille similaire à Clisson, le double des communes de la même strate. Un endettement de 3 ans après l'extinction d'emprunt est votre choix de ne pas recourir à l'emprunt et enfin, sur la recherche de subventions d'investissement, nous notons d'ailleurs que les subventions notifiées apparaissent désormais dans votre projet de budget, mais de façon globale, et nous vous demandons de les préciser, projet par projet. Et nous vous demandons également de faire apparaître le taux de subvention recherché pour les dépenses réelles d'investissement en 2023. On peut donc trouver d'autres sources de financement que la hausse des impôts locaux. En tout cas, c'est notre avis. Je voudrais faire un détour par les ratios et des chiffres un petit peu plus techniques : quand on compare par rapport aux autres villes touristiques, les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population à Clisson, elles sont de près de 10 % inférieures à la moyenne alors que les recettes sont égales. Et donc je voudrais savoir, s'il y avait une différence de service à la population par rapport aux communes comparables. Et puis, on émet toujours évidemment le regret que vous n'avez pas renégocié les taux d'intérêt concernant les emprunts, ce qui nous aurait permis un gain potentiel de plusieurs milliers d'euros. Je voudrais terminer en abordant le travail de coopération avec l'agglomération qui est un échelon indispensable pour que nos décisions communales (que ce soit le fonctionnement, mais que vous avez rappelé d'ailleurs avec les 60 000 € supplémentaires pour le service 'ADS' auquel nous venons de souscrire) soient cohérentes avec l'intercommunalité et pour qu'elles s'inscrivent dans le projet de territoire voté à l'agglomération, y compris par nous, élus Clissonnais. Et sur ces points encore, on est particulièrement inquiet : l'eau potable, qui est gérée en délégation de service public à la Saur, le car du vendredi pour les personnes âgées et les familles qui est abandonné, les élus de Clisson qui sont écartés du dernier comité de pilotage, sur les fonds européens qui doivent gérer 1 600 K d'euros et le développement économique qui est en partie repris par le Président de l'agglomération lui-même, qui vient donc en doublure avec votre délégation. Donc la question, Monsieur Bonnet, c'est comment vous défendez les intérêts des Clissonnaises et Clissonnais à l'agglomération ? Et nous, nous constatons que vous ne pesez pas et que vous n'êtes pas écouté par le Président et les autres maires. Et nos concitoyens, les entreprises, les associations, les services publics locaux ont besoin de communication et d'intelligence partagée pour faire face ensemble aux défis qui nous attendent, bien entendu. Je vous annonce donc, que notre groupe a demandé en urgence un rendez-vous avec le Président de l'agglomération pour faire le point sur la place de Clisson, dans notre intercommunalité et les dossiers locaux en souffrance, étudier comment nous devons avancer ensemble de façon intelligente. Plus globalement sur ce débat d'orientations budgétaires, on attendra le débat directement sur le budget au prochain conseil municipal pour savoir si nos propositions faites ce soir sont reprises, ce qui orientera bien entendu notre vote sur le fond. Merci. »

Madame Bacher s'exprime ainsi : « Je vais rejoindre M. Nicolon, sur votre point sur le levier fiscal. De mémoire, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter la fiscalité à Clisson pour la taxe foncière pendant votre campagne. Ensuite, à la fin du confinement, vous aviez créé des chèques pour que les Clissonnais

puissent acheter chez les commerçants. Je souhaite que vous puissiez mettre en place le même dispositif pour l'énergie, parce qu'à Clisson, il y a une augmentation de la misère, une augmentation des familles pauvres, des familles monoparentales. Je donne toujours mon indemnité d'élu tous les mois. J'ai la confirmation par le CCAS aussi qu'il ne donne qu'un seul bon alimentaire, voir 2 par an pour les familles qui les sollicitent. Il y a énormément de familles monoparentales qui vivent dans des passoires thermiques, qui n'arrivent pas à payer leurs factures et qui sont à bout de souffle. C'est la première chose. Vous avez su trouver à l'époque 5 000 € pour l'Ukraine, 30 000 € pour une course de vélo. Donc, je vous demande de bien vouloir trouver une somme pour créer des chèques allant dans ce sens, pour aider les familles les plus démunies de Clisson, parce que toutes ne bénéficient pas des Restos du Cœur. Pour remettre l'Église au milieu du village, les Restos du Cœur, c'est 1 200 repas par mois. Pour le service des ressources humaines, j'ai appris qu'un agent de la ville de Clisson, qui avait eu 2 ans de CDD, a été remercié sous prétexte qu'elle est mère de famille et qu'elle a ses enfants un week-end sur 2. Donc depuis quand être mère de famille et avoir ses enfants 1 week-end sur 2 est un frein à l'emploi ? Elle a mis sur les réseaux sociaux, la manière dont elle a été remerciée. J'ai été alertée par cette femme, qui a été sidérée par la réponse qui lui a été donnée. Et donc, je vous demande de bien regarder la vérité en face car à Clisson, il n'y a pas que des gens privilégiés. Il y a aussi énormément de pauvreté, qui est en train d'augmenter. Est-ce que vous pourriez agir de manière à ce qu'il y ait moins de pauvres à Clisson ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire rappelle que l'on est dans un débat sur les orientations budgétaires et note que Monsieur Nicolon n'a pas de remarque à faire sur les finances et en conclut qu'il pourrait finalement se satisfaire des orientations proposées. Il s'exprime en ces termes :

« Vous esquivez un petit peu le débat sur les orientations budgétaires. Ça je l'entends, parce que toutes vos remarques sont liées à des idées, des projets politiques qui se respectent parce que finalement on a tous nos idées et nos orientations sur le fond. Donc toutes les remarques que vous avez pu faire sur les espaces boisés, sur l'abattage des arbres sont fausses évidemment. Il n'a jamais été question d'abattre le chêne devant le lycée. Ne dites pas que c'est une intervention des parents d'élèves. L'élagage a été fait parce qu'on avait un prestataire qui nous a dit qu'il fallait l'élaguer. Le Languenou, personne n'a attaqué le permis de construire et il était prévu de conserver l'espace boisé classé ; l'espace boisé classé a bien été conservé. Cela n'a rien à voir avec les finances, je vous le confirme. Concernant les autres sujets : les logements pour tous, vous oubliez juste de dire que sur l'îlot qui arrive (îlot 'Bouygues'), il y a des logements sociaux qui vont être construits, alors même que pour la ZAC, nous avons atteint ce que nous imposent les textes, donc on va au-delà. Et j'ajoute que nous avons opté pour la mise en place de BRS, bail réel solidaire, qui va faire que les logements qui vont être mis en vente, seront 30% moins cher que sur le marché. Quand on vous évoque l'îlot Trinité, on affiche un montant, je crois, de 168 000 € pour la démolition. Derrière, évidemment, on va travailler avec un bailleur social qui va construire une dizaine de logements. Donc on avance. Voilà, il n'y a pas de souci sur le logement pour tous. On a aussi appuyé le projet de logement participatif dans le centre-ville de Clisson. Et quand vous demandez à avoir des nouvelles formes de logement, je vous renvoie simplement au PLU. Aujourd'hui ce n'est pas possible. Le PLU qui est en train de s'écrire pourra possiblement autoriser de nouvelles formes. Et ça, on va en reparler. Sur l'aspect '0 artificialisation nette', là aussi, je vous renvoie au PLU. C'est le PLU qui va nous permettre ou pas de construire. L'idée n'est pas d'étendre la ville au maximum. On l'a déjà dit. Dans le projet de PADD qui vous sera soumis, le mois prochain, on développera tout ça. Là, on est encore sur le PLU. Concernant le Hellfest, c'est pareil, il ne faut pas dire qu'ils s'étendent en termes de constructibilité. La zone à construire, elle est limitée à la parcelle du Louxor et la parcelle communale où il y a le bâtiment VIP. Pour le reste, on est sur un projet en lien avec le Zan. Nous négocions, avec les services de l'État pour que ce projet-là ne se fasse pas au détriment de nos projets d'extension urbaine, notamment avec des logements sociaux. Donc beaucoup de remarques sur le PLU, qui seront toutes évoquées. Et puis après, sur la partie 'espace boisé classé', je l'ai toujours dit, et on l'a dit il y a 15 jours quand le vote a été fait pour les parcelles dont vous parlez, dans le PLU de demain, il y aura plus d'espaces boisés classés et de parcs classés qu'aujourd'hui. Et cela, vous le verrez, donc il n'y a pas de malentendu là-dessus. Aussi, je reviens sur les logements parce que pour les logements j'ai oublié de vous dire qu'au Languenou seront proposés très prochainement des logements moins chers. Il va y avoir, je crois, 6 logements sur la vingtaine qui sont réservés à des primo accédants à un prix compétitif. Il y aura une réduction pour laquelle on a voté, je crois de 20 ou 30 000 € par logement. Voilà ce que je pouvais vous dire. Enfin, j'ajoute que 2 équipements communaux très consommateurs en énergie vont faire l'objet de constructions neuves. Il faut juste le dire. Le groupe scolaire Jacques Prévert et le gymnase Cacault, en termes de consommation et de chiffres, on est sur plusieurs dizaines de milliers d'euros. On est entre 50 et 80 000 € qui demain ne seront pas consommés et donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. Alors évidemment, il y a encore d'autres bâtiments, mais cela va se faire avec le temps et à défaut d'avoir une vision très claire pour

ce qui vous concerne, moi je me mets dans la stratégie du PCAET et donc à l'échelle de l'agglomération, on est bien sûr sur une diminution des consommations et on se projette sur plusieurs dizaines d'années. Il y aura, je vous rassure, une ligne pour voir ce qu'il est possible de faire en ombrières par exemple. Je ne vais pas aller dans le détail sur toutes les questions qui ont été posées surtout sur les finances car finalement on attend pour ce qui vous concerne Monsieur Nicolon le mois prochain.

Madame Bacher, effectivement dans le programme municipal, il y a un engagement à ne pas augmenter les taux. En propos introductif, je vous ai dit qu'il y a quelques signaux qui doivent nous alerter et je rappelle que les programmes municipaux se sont faits avant d'avoir la crise COVID en face de nous, sans connaître les effets sur le post COVID et, bien sûr, sans connaître ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine depuis un an, qui a des effets économiques importants en termes de hausse du coût, des énergies, et des coûts des matières premières. Et donc au-delà de l'augmentation des taux, il faudra que l'on se pose la question peut-être de revoir aussi une partie de nos engagements sur le programme municipal. Là, on est sur l'année de mi-mandat, les gros projets se lancent. Mais tout n'est pas lancé et peut-être qu'il va falloir que l'on revoie la copie là aussi. Donc, entre ne pas augmenter les impôts, donner des services adaptés aux besoins de la population, et puis financer le programme engagé, si on ne fait rien, la hausse des dépenses sera plus forte que la hausse des recettes ; c'est l'effet 'ciseau'. Donc ça, vous ne l'avez pas dit, Monsieur Nicolon, mais on ne peut pas rester comme cela. Après toute votre 2^{ème} partie d'intervention, qui concerne le CCAS, n'est pas le sujet de la ville. Je vous rappelle que, c'est au travers du CCAS que l'on a fait les chèques. Il n'y a pas de prévision de faire des chèques énergie. C'est bien l'État qui assume cela. Aujourd'hui, le CCAS abonde à toutes les demandes qui lui parviennent. Et dans la traduction budgétaire que l'on verse au CCAS, je vous rappelle que l'on a le fléchage des subventions en fonction du quotient familial pour l'acquisition de vélos pour finalement permettre de développer les déplacements doux. Et puis après, sur les ressources humaines, c'est aussi totalement hors sujet. Je vous rassure, il n'y a pas de discrimination à l'embauche ou au maintien des personnels à la mairie de Clisson. S'il y avait de cela, je serais attaquable et donc il n'y a pas de sujet-là aussi. Voilà ce que je pouvais vous dire. »

Madame Bacher s'exprime en ces termes :

« Pour revenir sur le sujet, il y a des familles à Clisson, qui doivent choisir entre se chauffer, se nourrir et payer leurs taxes foncières. Je pense qu'à un moment, il va peut-être falloir faire preuve d'humanité envers ces familles-là, elles n'ont pas le droit au restaurant du cœur, elles n'ont droit à aucune aide. Moi, j'ai rencontré une femme de 82 ans qui m'a sollicité. Il lui restait 80 euros pour se nourrir. Donc, quand vous êtes à 82 ans à ce stade-là, c'est qu'il y a un problème aggravé par les augmentations de charges à Clisson. Je me suis rendue au CCAS. Le CCAS ne donne qu'un seul bon alimentaire de 50 euros, voir 2 dans l'année et c'est tout.

Quand vous trouvez de l'argent pour l'Ukraine et que vous trouvez de l'argent pour une course de vélo, je pense que vous êtes aussi capable de trouver de l'argent pour venir en aide aux familles les plus précaires à Clisson. »

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a investi de l'argent au bénéfice de 2 associations (Restaurants du cœur et Vestiaire solidarité) à hauteur de 800 000 €.

Monsieur Nicolon s'exprime en ces termes :

« Je vais essayer d'être plus direct et plus clair parce que vous n'avez pas entendu ce que j'ai demandé concernant le budget et donc on va aller jusqu'au bout de ce débat. Ce que nous vous demandons, c'est d'étaler les dépenses prévues sur le budget fonctionnement pour les charges de personnel sur plus de 2 exercices. Nous vous demandons de ne pas augmenter les impôts et d'utiliser en priorité nos économies municipales. Nous vous demandons de programmer une opération d'habitat réversible. Ce n'est pas illégal. C'est tout à fait possible. Nous vous demandons d'inscrire la réhabilitation de la route de Gorges, c'est très concret et très clair par rapport à un budget. Et on vous demande d'investir résolument dans les économies d'énergie. Alors, vous nous avez répondu partiellement sur 2 bâtiments et les énergies renouvelables et d'une inscription dans le budget. On vous demande également un plan chiffré de verdissement de la commune. On vous a posé des questions concernant les ratios auxquels vous ne répondez pas. C'est quand même une question globale. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment vous allez passer de 6 600 K d'euros d'investissements réels en 2023 à 13 000 K d'euros en 2024 ? »

Monsieur le Maire répond à Monsieur Nicolon en ces termes :

« Au-delà du levier fiscal, au-delà des économies, au-delà des dynamiques des bases, il y a aussi l'emprunt. Donc, c'est une réponse à votre dernière intervention. Sur les ressources humaines, alors soit, vous nous demandez d'étaler. Je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure : dans les centaines de milliers d'euros d'augmentation

depuis 2 ans, il y a 100 000 € liés à la hausse du point d'indice des fonctionnaires en année pleine, tout simplement. Il y a également 100 000 € liés à la revalorisation du régime indemnitaire des agents (cf. constat d'inflation et d'attractivité). Tout le monde le sait, le taux de chômage, qui est quand même plutôt bas chez nous, fait qu'il est très difficile de trouver les bonnes personnes sur les bons postes. Donc, aujourd'hui, on est en train de stabiliser tout ça. On a eu de grosses difficultés sur la partie voirie, réseaux divers, la personne va être recrutée, elle a été trouvée, elle arrivera dans quelques semaines. Donc, au-delà de ce qui nous est imposé par l'État, au-delà de la volonté d'avoir des régimes indemnitaires plus attractifs, il faut qu'on ajuste les ressources humaines et ce ne sont pas des dépenses luxueuses que d'avoir 3 personnes à gérer les ressources humaines. Nous avons 170 agents à gérer, CCAS et SIVU compris, et désormais 3 personnes pour gérer les ressources humaines. L'agglo, pour 170 agents, ils sont 5. Donc on n'est pas luxueux et donc il faut qu'on fasse l'effort d'avancer dans ces domaines-là. Voilà ce que je pouvais vous dire. Alors après, je ne vous réponds pas à tout. Mais la démocratie, c'est aussi savoir que vous êtes dans la minorité, et de prendre en compte que l'équipe majoritaire se propose de déployer les investissements comme elle s'y est engagée. Elle propose de développer les services publics de manière vertueuse. Et puis sur la partie énergétique, comme vous le savez, alors il y a plein de choses qui vont apparaître dans le budget, il y a le schéma vélo, il y a des travaux d'isolation qui sont prévus dans les bâtiments et tout cela apparaîtra ligne par ligne dans le budget futur. A ce stade, on est bien sur des orientations. »

Madame Bacher souhaite revenir sur le sujet de l'agent qui a été remercié et lit son mail.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet n'est pas en rapport avec la délibération et qu'il ne fait pas de discrimination à l'embauche. Il conclut en ces termes :

« En synthèse pour ce qui me concerne et pour l'équipe finalement, qui est autour de moi, vous avez bien compris que la stratégie financière pour cette période à venir, les 3 prochaines années, et notamment l'année 2023, le premier pilier, c'est bien la conviction du devoir de mettre en œuvre les projets qui correspondent aux défis actuels, cela se traduit dans notre politique d'investissement, notamment. La responsabilité aussi de prioriser alors non seulement les actions qui ont un effet à court terme, mais celles qui pourront sur le plus long terme permettre une vision prospective du territoire. Et finalement, je vous rappelle qu'on a aussi notre prospective 2040 qui nous aide en cela. Le 3^{ème} pilier : liberté de développer le service public par la recherche d'une sobriété d'efficience. Et enfin l'équilibre, en assurant le financement de ces choix au moyen de répartition entre les usagers, les contribuables, l'épargne et finalement demain, sans doute, le recours à l'emprunt. Donc, je salue l'équipe qui est autour de moi pour cette stratégie ambitieuse pour les Clissonnais et pour l'environnement et puis finalement, pour l'accompagnement du changement et des enjeux qui sont devant nous. »

x x x

DÉCISIONS

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** donne lecture des décisions prises depuis la dernière assemblée.

CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2023

Récapitulatif n° 02-2023

**Décisions prises par le Maire,
Du 3 février au 16 février 2023
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil
municipal**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 09 juillet 2020, d'une part,

Et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part.

N°	Objet de la décision
11- 2023	<p><u>CONTRATS - CONVENTIONS</u> Biens communaux – Gîte B et D - « LE MOULIN DE PLESSARD » sis au lieu-dit Plessard sur la Commune de Cugand Signature d'un avenant 2 au bail d'occupation à intervenir avec la société EST GROUP CONSULT LTD dont le siège social est en Bulgarie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Cette location est consentie pour la période du 28/01/2023 au 28/02/2023 pour les 2 gîtes,</i> ↪ <i>La redevance d'occupation se situe à hauteur de 972 € pour la période susvisée, à laquelle s'ajoutera le montant des charges « dites récupérables » notamment les charges d'électricité sur la base de 0,25 €/kw.</i>
13- 2023	<p><u>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</u> Maison de la Solidarité Signature d'un avenant n°1 au marché public n°2021-28, destiné à la rénovation et à la création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité pour le lot n°12 (Electricité-courant fort et faible) attribué à la société R&D ENERGIES de Saint Georges de Montaigu (85) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Pour un montant de 4 128,04 € HT,</i> ↪ <i>Portant le montant initial du marché de 28 795 € HT à 32 923,04 € HT soit un pourcentage d'écart à +14,34%.</i>

14- 2023	<p>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</p> <p>Maison de la Solidarité</p> <p>Signature d'un avenant n°1 au marché public n°2021-28, destiné à la rénovation et à la création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité pour le lot n°2 (Gros oeuvre) attribué à la société FL CONSTRUCTION de Nantes (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Pour un montant de 1 898,72 € HT, ✦ Portant le montant initial du marché de 134 464,67 € HT à 136 363,39 € HT soit un pourcentage d'écart à +1,412%.
-------------	--

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

x x x

Il fixe le prochain conseil au 16 mars pour voter ce budget de mi-mandat pour l'année 2023.

Sans autres questions, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

« Certifié conforme au registre »

Séverine Blanloeil
Secrétaire de séance

Xavier Bonnet
Maire



